



Berne, le 17 janvier 2018

Destinataires :  
Gouvernements cantonaux

**Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement à partir de 2019 pour les contributions aux mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération : lancement de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le 17 janvier 2018, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières suisses des communes, des villes et des régions de montagne, ainsi que les associations économiques nationales et les milieux intéressés, au sujet de l'arrêté fédéral concernant les crédits d'engagement à partir de 2019 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération.

Le délai de cette procédure de consultation a été fixé au **lundi 30 avril 2018**.

Dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération de troisième génération, 37 projets d'agglomération ont été soumis à la Confédération dans le but de les faire bénéficier d'un cofinancement issu du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Sous l'égide de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), les autorités fédérales les ont examinés dans le détail en suivant une procédure standardisée. Afin que les moyens disponibles limités soient utilisés de manière efficace, la priorité a été accordée aux projets qui contribuent à résoudre les problèmes de trafic les plus importants et présentent le meilleur rapport coûts-bénéfices. Le résultat de cet examen minutieux est présenté dans le dossier de consultation. Le Conseil fédéral demande d'approuver un montant total de 1,12 milliard de francs pour les mesures les plus efficaces pouvant être financées et mises en œuvre dans les quatre ans.

Les documents de la procédure de consultation peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html).

Nous nous efforçons de publier les documents de manière à ce qu'ils soient accessibles à tous, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3). Nous vous invitons donc à nous faire parvenir votre prise de position si



possible sous format électronique (merci de joindre un fichier Word en plus de la version PDF), dans le délai indiqué, à l'adresse suivante :

[info@are.admin.ch](mailto:info@are.admin.ch)

À l'ARE, MM. Ulrich Seewer (vice-directeur, 058 486 60 06) et Christian Egeler (chef de la section Transports, 058 465 81 04) vous fourniront volontiers des renseignements ou explications complémentaires.

En vous remerciant d'avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Doris Leuthard  
Conseillère fédérale

Annexes :

- Projet soumis à consultation, avec rapport explicatif
- Questionnaire
- Liste des destinataires de la consultation